

## **GESTION DES DÉCHETS**

Le ramassage des déchets est organisé par les services de <u>COVALTRI</u>. Les collectes concernent les déchets ménagers, le tri sélectif, les végétaux et les encombrants.

Vous trouverez ci-dessous le **nouveau formulaire** pour effectuer une demande de bac(s) ou de badge(s) (pour les conteneurs à contrôle d'accès).

△Toute demande faite avec l'ancien formulaire ne sera pas traitée par COVALTRI. △

Télécharger

Par ailleurs, le <u>SMITOM</u> met à votre disposition 12 déchèteries. L'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 18m3 par année civile et par foyer. La limite journalière de dépôt est fixées à 4m3.

L'accès aux déchèteries est possible sur simple présentation de la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins d'un an, de votre pièce d'identité et de votre carte d'accès.

Afin de vous procurer votre nouvelle carte d'accès nous vous invitons à <u>télécharger le</u> <u>dépliant de demande de carte d'accès en déchèterie</u>. Elle est valable dans TOUTES les déchèteries du <u>SMITOM</u>. Si vous déménagez, si vous souhaitez qu'une tierce personne puisse également utiliser votre carte, ou en cas de perte ou de vol de cette dernière, il est inutile de remplir une nouvelle demande de carte. Contactez directement les services du <u>SMITOM</u> au : <u>01.60.44.40.03</u> ou par mail : <u>contact@smitom-nord77.fr</u>

## **DÉCHÈTERIES**

En déchèterie standard tous les déchets classiques sont acceptés :

- Encombrants incinérables :
   plastique (banc, chaise, bois de
   moins d'un
   mètre...), petits meubles,
   moquette, papier peint,
   vêtements usagés,
   polystyrène;
- Encombrants non incinérables :
  électroménagers (écran,
  télévision...),
  placo-plâtre, bois de plus d'un
  mètre, grosses branches, souche
  d'arbres,
  poutre, carrelage, porte, fenêtre,
  canapé, matelas;
- Cartons : tous les cartons, vides et pliés ;
- Gravats : blocs de béton, pierres, briques, tuiles, parpaings, ardoise, terre, poterie, bitume;
- Ferrailles: lave-vaisselle, réfrigérateur, micro-ondes, cuisinière, aluminium, cuivre, fonte, vélo;
- Déchets verts : petites branches, feuilles, tontes, tailles ;

- Les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures : vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de villes, de sports, tongs et sandales ;
- Huile de vidange, radiographies, batteries automobiles;
- En déchèterie Déchets Diffus Spécifiques (DDS), certains déchets spéciaux sont acceptés en plus des déchets classiques :
- Les solvants liquides, les peintures, les vernis, les aérosols, les produits phytosanitaires, les lampes fluorescentes, les acides et les bases.



Guide pratique des déchèteries

**Les déchets refusés** dans toutes les déchèteries : les ordures ménagères, déchets hospitaliers et de soins, extincteurs, bouteilles de gaz, déchets contenant de l'amiante, pneus, piles, produits radioactifs, les papiers-journaux et bouteilles en verre.

## **COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE**

96 rue du parc 77120 CHAILLY-EN-BRIE

01.64.03.09.61

## **Nous contacter**

Copyright 2025 Commune de CHAILLY-EN-BRIE